



JOURNÉES QUÉBÉCOISES DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



LES MIGRATIONS... Des histoires humaines!

POUR UNE VRAIE JUSTICE MIGRATOIRE

La mobilité est intrinsèquement liée à notre histoire : c'est en partie grâce à elle que l'humanité a pu survivre et se développer. Elle a contribué au développement de nombreuses techniques et connaissances ; au façonnement de cultures riches et diversifiées ; à davantage d'accès à de la nourriture et aux ressources ; de même qu'à l'établissement d'échanges et de liens de solidarité entre les communautés.

Depuis les dernières décennies, la proportion de personnes migrantes demeure, selon les années, **entre 1 et 3% de la population mondiale**. Il y a autant de trajectoires différentes que de personnes en mouvement. Chacune, quelle que soit sa situation, choisira et agira au mieux pour elle et ses proches.

Une histoire humaine et positive donc, mais il importe de se pencher plus précisément sur ces expériences migratoires engendrées par de graves injustices : conquêtes, invasions, colonisations, guerres, traite et esclavage. Un versant sombre, mais déterminant de l'histoire, qui a façonné un monde aujourd'hui des plus inéquitables : en ce début de XXI^e siècle, le fossé qui sépare les personnes jouissant d'une pleine liberté de circulation et celles forcées de migrer, mais n'ayant aucun accès aux droits et libertés, est immense.

POURQUOI PARLER DES MIGRATIONS ET DE JUSTICE MIGRATOIRE?

Deux tendances inquiétantes sont en hausse depuis quelques décennies : **les migrations forcées** et **le recours au travail migrant**. Elles se conjuguent pour augmenter constamment la proportion de personnes migrantes n'ayant aucune ou très peu de possibilités de trouver une solution durable et donc, se retrouvant privées de l'exercice de la citoyenneté et de leurs droits.

Les migrations forcées

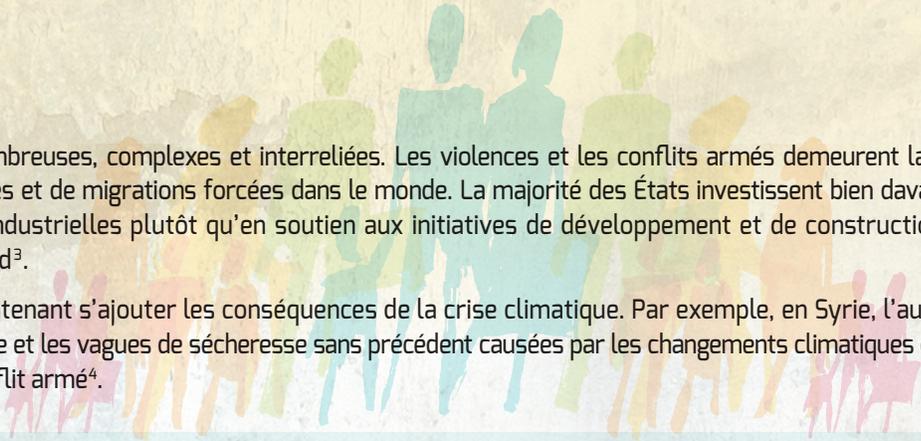
Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de personnes forcées de quitter leur foyer a augmenté de plus de 50 % au cours des 10 dernières années¹.

En 2019, on compte 79,5 millions de personnes déracinées à travers le monde. C'est 1% de la population mondiale! Parmi elles :

- > 26 millions sont des **personnes réfugiées** (qui ont franchi une frontière internationale) et 45,7 millions sont des **personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays**;
- > 68% des personnes réfugiées sont originaires de 5 pays seulement : Syrie 6,6 millions, Venezuela 3,7 millions, Afghanistan 2,7 millions, Soudan du Sud 2,2 millions et Myanmar 1,1 million;
- > 40% sont des **enfants**;
- > on compte 4,2 millions d'**apatrides**².

¹ <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2020/6/5eeb513ba/deplacement-force-sest-largement-accru-travers-monde-2019.html>

² Voir tous les chiffres dans l'aperçu statistique et le dernier rapport du HCR : <https://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html> et <https://www.unhcr.org/globaltrends2019/>



Les raisons sont nombreuses, complexes et interreliées. Les violences et les conflits armés demeurent la principale cause de crises humanitaires et de migrations forcées dans le monde. La majorité des États investissent bien davantage dans leurs industries militaro-industrielles plutôt qu'en soutien aux initiatives de développement et de construction de la paix des communautés du Sud³.

À cela viennent maintenant s'ajouter les conséquences de la crise climatique. Par exemple, en Syrie, l'augmentation de la température moyenne et les vagues de sécheresse sans précédent causées par les changements climatiques ont été un facteur d'aggravation du conflit armé⁴.

Les apatrides

En 2019, ce sont 4,2 millions de personnes qui étaient dépourvues de nationalité, citoyennes d'aucun État. Elles sont privées d'accès aux droits comme l'éducation, les soins de santé, l'emploi et la liberté de circulation.

Les **Rohingyas** sont actuellement la plus grande population d'apatrides au monde : depuis trois ans, les vagues de violences extrêmes contre les Rohingyas au Myanmar les forcent à fuir, notamment vers le Bangladesh.

- > Le nombre de personnes Rohingyas réfugiées est passé de quelques dizaines de milliers en 2016 à plus de 860 000 en 2020;
- > 70% vivent dans le camp de personnes réfugiées de Kutupalong au Bangladesh, l'un des plus vastes et densément peuplés au monde.
- > La moitié d'entre elles ont moins de 18 ans et plus d'un tiers sont des enfants de moins de 12 ans.

2 Trois solutions s'offrent aux personnes réfugiées pour régulariser leur situation :

- 1 La réinstallation** dans un pays qui accepte d'accueillir des personnes réfugiées, qui demeure malheureusement inaccessible pour la très grande majorité : en 2019, sur 2 millions de demandes d'asile déposées dans le monde, 107 800 personnes ont été acceptées comme réfugiées dans 26 pays (dont un tiers au Canada)⁵.
- 2 L'intégration locale**, lorsque la première terre d'asile (donc souvent le pays voisin) accepte d'accueillir et d'offrir la citoyenneté aux personnes réfugiées.
- 3 Le retour volontaire** des personnes dans leur pays d'origine, lorsque la situation le permet. Cela demeure possible, mais encore trop rarement : en 2019, 5,6 millions de personnes ont pu retourner dans leur pays.

Ces solutions durables ne sont **offertes qu'à une très faible proportion** des personnes concernées. La vaste majorité continue de vivre dans la précarité et le danger, au mieux dans des tentes et des abris de fortune, que ce soit dans un camp ou dans une grande ville.

La grande majorité des pays qui prennent en charge l'accueil et l'aide aux personnes réfugiées sont donc les pays du Sud.

- > 85% des 79,5 millions de personnes sont accueillies dans des **pays du Sud**.
- > Les principaux pays d'accueil sont la Turquie avec 3,6 millions, la Colombie avec 1,8 million, le Pakistan avec 1,4 million, l'Ouganda avec 1,4 million et l'Allemagne avec 1,1 million.

« Nous assistons à un changement de réalité où les déplacements forcés sont à la fois beaucoup plus fréquents, et où le phénomène n'est plus à court terme et transitoire », déclare le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi. « On ne peut attendre des gens qu'ils vivent dans la tourmente pendant des années, sans possibilité de rentrer chez eux ou de se bâtir un avenir là où ils se trouvent. Nous devons adopter une attitude fondamentalement novatrice et davantage accueillante à l'égard de ceux qui fuient, conjuguée à un effort résolu pour mettre fin aux conflits qui perdurent depuis des années et sont à l'origine même de ces intenses souffrances⁶. »

Le travail migrant

En 2018, **164 millions de personnes** étaient travailleuses et travailleurs migrant-e-s dans le monde⁷. La majorité se trouve dans trois régions du monde : en Amérique du Nord (23%), en Europe (29%) et dans les pays arabes (14%), à l'exception des pays d'Afrique du Nord.

Cette tendance est essentiellement due au fait que plusieurs pays, notamment le Canada et le Québec, s'appuient de manière croissante sur la migration *temporaire* du travail.

Durant les vingt dernières années, le nombre de travailleuses et travailleurs migrants temporaires au Canada a été multiplié par six, passant de 52 000 en 1996 à 310 000 en 2015⁸.

Même si on avance souvent l'argument de la pénurie de main-d'œuvre pour justifier l'adoption de programmes de travail migrant temporaire, la réalité est qu'il s'agit d'emplois peu rémunérés et très peu valorisés, avec de piètres conditions de travail, et souvent une grande précarité : l'agro-industrie, le travail domestique, la construction, et l'hôtellerie/restauration, notamment.

De plus, en raison du caractère temporaire de leur statut et du lien de dépendance envers leur employeur (notamment à cause du permis de travail fermé), ces personnes sont beaucoup plus vulnérables aux abus et à l'exploitation. La liste des cas et des exemples, trop nombreux pour n'être que des exceptions, est malheureusement fort longue⁹.

Certes tous les employeurs ne sont pas abusifs. Mais regarder le phénomène dans sa globalité mondiale permet de voir à quel point il s'agit d'une injustice profonde : car elle trouve sa source dans les programmes et politiques publiques, tels que celles adoptées par le Canada et le Québec, qui considèrent des millions de personnes ayant besoin d'un revenu comme de la main d'œuvre jetable. Enfin, et c'est là où la tendance vient s'inscrire en plein cœur de l'injustice migratoire : la majorité des programmes de travail temporaire interdisent expressément ou limitent l'accès des travailleuses et travailleurs à la résidence permanente et à la citoyenneté – ce qui leur permettrait d'exercer leurs droits¹⁰. Il s'agit même d'une pratique recommandée par l'OCDE et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)¹¹!

« Une sous-citoyenneté systémique et structurelle »

« Faut-il dès lors s'étonner que les entreprises, en tant qu'employeurs, instrumentalisent des dispositions qui leur permettent de bénéficier d'une main-d'œuvre « non libre », institutionnellement précarisée et à coûts défiant toute concurrence locale? (...) nos politiques publiques qualifient cette main-d'œuvre de « travailleurs étrangers temporaires ». Cette désignation n'est pas anodine, elle induit (...) l'idée qu'il est normal de ne pas accorder à des « étrangers » l'accès aux droits sociaux du travail et à la résidence permanente¹². »

3 <https://www.cairn.info/journal-herodote-2009-3-page-63.htm> La relation de causalité entre accès aux ressources naturelles, intérêts géostratégiques des puissances internationales et conflits armés est documentée par plusieurs sources à travers le monde. Par exemple : <https://journals.openedition.org/aspd/258#tocto1n3> et https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/synthese_du_rapportok.pdf

4 Santini, Jean-Louis, « La sécheresse record, un élément à l'origine du conflit en Syrie », La Presse, 2 mars 2015, disponible en ligne : <https://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/changements-climatiques/201503/02/01-4848844-la-secheresse-record-un-element-a-lorigine-du-conflit-en-syrie.php>

5 <https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>

6 <https://www.unhcr.org/be/31151-1-de-lhumanite-deracinee-selon-le-rapport-statistique-du-hcr-tendances-mondiales.html>

7 https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_652141/lang-fr/index.htm

8 <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2019-n83-lsp04994/1066095ar/>

9 Il existe de nombreuses sources de documentation sur le sujet. Entre autres : CISO, Les enjeux du travail migrant temporaire au Québec et au Canada : <https://www.ciso.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/CISO-Fiche-B2.pdf>. Voir aussi : <https://iwc-cti.ca/> et <https://ccrweb.ca/fr/travailleurs-migrants>

10 Sid-Ahmed Soussi, « Les travailleurs migrants temporaires et l'accès aux droits sociaux du travail et à la citoyenneté | Le coût d'une absence politique », webzine Vivre ensemble : <https://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/webzine/article/les-travailleurs-migrants-temporaires-et-lacces-aux-droits-sociaux-du-travail-et-a-la-citoyennete-le-cout-dune-absence-politique/>

11 *Idem*

12 *Idem*



LES CAUSES PROFONDES

De la colonisation à nos jours, l'économie du monde est basée sur une **logique d'exploitation des ressources** des pays du Sud par les pays du Nord, qui en contrôlent aujourd'hui les prix et la plupart des règles. Une grande partie des pays du Sud sont pris dans un système d'endettement impossible à endiguer, même après avoir payé plusieurs fois leurs dettes en intérêts. L'argent prêté est venu avec l'obligation de privatiser leurs services essentiels, et ce aux dépens de leurs populations¹³. Notre économie mondiale repose aussi sur des formes d'esclavage de ces peuples encore bien présentes et sans cesse renouvelées¹⁴.

600 milliards : montant que les pays du Sud envoient aux banques du Nord et aux banques internationales de développement chaque année¹⁵ - c'est presque 4 fois plus que le montant total de l'aide publique au développement envoyée aux pays du Sud (152,8 milliards en 2019¹⁶)

2,5 milliards : montant d'argent qui s'est ajouté à la fortune des milliardaires chaque jour de 2018.

500 millions : ce que perd la moitié la plus pauvre de l'humanité par jour, pendant la même période¹⁷.

Le Canada et le Québec participent pleinement aux systèmes économiques qui perpétuent les inégalités, notamment avec les accords de libre-échange¹⁸. De plus, nous abritons un grand nombre de sociétés minières responsables, à l'étranger, de multiples violations de droits humains et de la pollution des terres et des ressources d'eau potable¹⁹.

Comme l'affirmait Nelson Mandela, « La pauvreté n'est pas naturelle. Ce sont les hommes qui la créent et la tolèrent. »

Cette économie est directement liée aux **conflits armés** : le contrôle des ressources et le maintien de zones d'influence constituent autant de raisons pour lesquelles les pays occidentaux (dont le Canada) participent, dans l'ombre ou au grand jour, à des guerres aux quatre coins de la planète²⁰. Sans compter tous les investissements publics dans les budgets militaires et les industries militaro-industrielles, généralement beaucoup plus consistants que les montants alloués à la promotion de la paix et de la justice.

On observe 152 conflits ou situations de violence armés en 2019, dans le monde²¹

Devant ces conditions d'injustices, des personnes tentent de trouver un sort meilleur pour elles et leurs proches; et des millions d'autres n'ont pas d'autre choix que de quitter leur foyer, afin de sauver leur vie.

Migrations et changements climatiques

Chaque année, 26,4 millions de personnes en moyenne sont forcées de quitter leur demeure en raison de catastrophes naturelles, et un nombre croissant de personnes vulnérables vit dans des zones sujettes à des catastrophes naturelles, selon l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC). Le HCR estime que des événements liés aux changements climatiques vont être, dans un avenir proche, les principaux facteurs de migrations forcées, et prévoit que 250 millions de personnes seront contraintes de se déplacer d'ici à 2050 en raison des changements climatiques et des catastrophes naturelles²².

La réaction de la majorité des pays occidentaux n'est pas à la hauteur de leurs responsabilités et va dans le sens contraire de la recherche de solutions durables : refouler le plus loin possible les humains qui ont besoin de migrer, et ériger de nombreux murs administratifs, juridiques, politiques, monétaires et même physiques.

¹³ <https://www.oxfam.org/fr/communiqués-presse/les-pays-riches-et-la-banque-mondiale-doivent-cesser-de-promouvoir-la>

¹⁴ Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavages, y compris leurs causes et leurs conséquences : <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Slavery/SRSlavery/Pages/SRSlaveryIndex.aspx>

¹⁵ Maïka Sondarjee, « Perdre le Sud, décoloniser la solidarité internationale », Écosociété, 2020.

¹⁶ OCDE : <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm#>

¹⁷ <https://oxfam.qc.ca/riches-pauvres-inegalites/>

¹⁸ <https://rjqic.quebec/2019/08/12/a-paraitre-le-libre-echange-aujourd'hui/>

¹⁹ <https://ecosociete.org/livres/paradis-sous-terre>

²⁰ <https://echecalaguerre.org/invitation-25-05-2016-action-du-collectif-echec-a-la-guerre-pour-protester-contre-la-participation-canadienne-au-commerce-mondial-des-armements/>

²¹ <https://www.ucdp.uu.se/>

Les murs administratifs, politiques et juridiques

Les politiques répressives adoptées par de nombreux pays, avec l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord en tête, ont transformé le besoin de trouver refuge en routes de cauchemar : faute d'accès à des voies sûres, des milliers de personnes sont poussées vers le danger, l'irrégularité, la clandestinité, la traite, l'exploitation, les abus ou la mort. Pendant que l'Union européenne dépense des milliards pour refouler les personnes hors de ses frontières et assurer la protection de celles-ci²³, l'Amérique du Nord emboîte le pas et resserre ses critères administratifs et juridiques au droit d'asile, tout en multipliant le recours à la migration temporaire pour répondre à ses besoins de main-d'œuvre – mais en limitant de beaucoup l'accès à la résidence permanente, à la citoyenneté et aux droits.

« Tiers pays sûrs » : un concept problématique

Le concept de « tiers pays sûr » est utilisé depuis 2012 pour justifier le refus imposé aux personnes demanderesse d'asile, car on suppose qu'elles peuvent chercher une protection dans un pays tiers considéré comme sûr, soit celui où elles se trouvent après avoir été forcées de fuir leur pays d'origine. La liste de « pays sûrs » peut varier d'un pays à l'autre et par conséquent aboutir à des incohérences. Par exemple, les États-Unis ont utilisé le concept pour renvoyer des personnes vers des pays considérés dangereux par d'autres.

Le Canada et les États-Unis se désignent mutuellement comme des « pays sûrs » pour les personnes réfugiées en vertu de l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS), en vigueur depuis 2004²⁴. Concrètement, une personne qui se trouve aux États-Unis n'a pas le droit d'arriver à une douane canadienne pour demander asile au Canada (et vice versa). Il y a des exceptions limitées, dont le droit de pouvoir demander asile si l'on se trouve à l'intérieur des frontières du Canada : c'est pourquoi les entrées sans douanes, comme le chemin Roxham, sont devenues le seul moyen possible de trouver une terre d'accueil, pour plusieurs personnes.

Dans les faits, les États-Unis ne sont pas un « pays sûr », surtout depuis l'adoption de discours et de mesures anti-réfugiés et racistes par l'actuelle administration. Plusieurs personnes réfugiées en quête de sécurité et d'un traitement équitable n'ont d'autres choix que de traverser la frontière là où il n'existe pas de poste officiel d'entrée : l'ETPS les empêche de venir ici par des voies régulières.

Le 22 juillet 2020, après une longue bataille menée par les groupes de défenses des droits — dont le Conseil canadien pour les réfugiés et Amnesty international Canada — la Cour fédérale a statué que le refoulement des personnes demanderesse d'asile aux États-Unis dans le cadre de l'ETPS viole leur droit à la liberté et à la sécurité, protégé par l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés²⁵. La Cour a donc conclu que la législation canadienne désignant les États-Unis comme tiers pays sûr est nulle et sans effet. Malgré les appels des groupes à se conformer à ce jugement et à cesser immédiatement tout refoulement aux frontières, le gouvernement fédéral a malheureusement annoncé son intention d'en appeler de la décision de la Cour.

²² https://jeunes.amnesty.be/IMG/pdf/dossier_pe_dagogique_migration_web.pdf

²³ <https://www.lapresse.ca/international/europe/201506/17/01-4879009-migrations-la-forteresse-europe-coute-cher-aux-contribuables-de-lue.php>

²⁴ Consultez le Conseil canadien pour les réfugiés pour tout savoir sur l'ETPS : <https://ccrweb.ca/fr/demandeurs-E-U-tiers-pays-sur-faq>

²⁵ <https://decisions.fct-cf.gc.ca/fc-cf/decisions/en/item/482757/index.do>



Les routes dangereuses

À l'ombre des murs administratifs, politiques et judiciaires érigés par les États occidentaux, il s'est développé une réelle économie du « voyage clandestin ». Des agences offrent de faux papiers et promettent même un travail non déclaré une fois arrivé sur place, tout cela contre des sommes insensées. Des milliers de personnes dont la survie et la sécurité sont en jeu n'ont d'autres choix que de s'en remettre à ces réseaux.

Les **passeurs** sont parmi les trois principales figures responsables des abus, avec les **forces de l'ordre** (police et armée) et les **groupes armés** . Les personnes n'ayant pas d'autre choix que d'emprunter ces routes sont exposées à d'extrêmes violations de droits humains : privations d'eau, de nourriture et de soins durant de longues périodes, torture, abus sexuels, détentions et même de l'esclavage. Les sévices et les mauvais traitements provoquent la mort de nombreuses d'entre elles²⁶.

« Il y a la soif. Nous avons voyagé pendant trois jours au Sahara pour nous rendre en Libye. Ils [les passeurs] nous donnaient un peu d'eau une seule fois le matin. Ils nous battaient pour nous précipiter, disant qu'il y avait des voleurs et des bandits sur le chemin. Nos frères tombaient et mourraient de soif. Vous les laissez simplement là. Il y a des moments où vous ne les enterrez même pas correctement. C'est un fait, car nous avons laissé beaucoup de nos frères et sœurs en chemin. (...) Même quand vous leur dites que quelqu'un meurt de soif, ils n'écoutent pas. Ils ne se soucient que de vous amener à l'endroit où ils doivent vous livrer. Même à votre arrivée, ils ne vous donnent à manger que le matin ou le soir.

Il y a aussi la soif et la saleté. J'ai passé deux années terribles en Libye. Ces deux années ont été les mêmes tous les jours, jour et nuit. Macaroni pour le petit déjeuner ou le dîner. Vous ne souhaiteriez pas une telle vie à vos frères et sœurs.

C'était très difficile. La Libye était difficile. Être enfermé à l'intérieur pendant un an sans voir le soleil. Sans eau à boire ni même à se laver. Où vous attrapez des poux et des maladies de la peau sur tout le corps. Vous savez combien c'était difficile.

Et après avoir traversé tout cela, vous avez vu à quel point nous avons peur de la mer. Pourtant, vous seriez si impatient de toucher la mer parce que cela signifierait que vous sortez de cette vie. Dans la mesure où vous souhaiteriez parfois que Dieu prenne votre âme. »

- Kidane d'Erythrée, interviewé par Telling the Real Story, 2019²⁷

Au fil des ans, davantage de points de contrôle ont été érigés aux frontières et aux points névralgiques des routes empruntées par les personnes migrantes, ce qui n'a fait que complexifier les routes migratoires. Ces personnes n'ont plus d'autres choix que de passer par la mer, les déserts, les forêts et les montagnes, ce qui augmente beaucoup les risques pour leur sécurité et leur vie.

²⁶ Le HCR vient de sortir un rapport percutant sur ces abus extrêmes, intitulé « On this journey, no one cares if you live or die » : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2020/7/5f200da9a/milliers-refugies-migrants-mouvement-lafrique-louest-lest-cotes-africaines.html>

²⁷ *Idem*, page 6.

Que dit le droit international?

Les gouvernements du Canada et du Québec ont l'obligation de respecter les droits prévus dans différentes déclarations et conventions internationales, dont voici les principales :

- > La Déclaration universelle des droits de l'homme détermine le droit des personnes demandant l'asile :
 - « Avant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. » (article 14)
- > La Convention de Genève relative au statut de réfugié :
 - définit ce qu'est une personne réfugiée : « toute personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays... » (article 1 A)
 - énonce le droit de non-refoulement, véritable fondement du droit d'asile sur le plan international : « Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. » (article 33)
- > Le Pacte sur les migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés :
 - Non contraignants, les deux Pactes proposent, entre autres, de munir les personnes migrantes de pièces d'identité, de combattre la traite de personnes, de limiter au maximum la détention administrative, de s'attaquer aux causes qui poussent les personnes à l'exil, et de mieux partager les responsabilités entre les pays grâce à une meilleure coopération internationale.
- > Les États ont également adopté de nombreux traités et conventions de protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants (comme la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille), surtout dans le cadre de l'Organisation internationale du travail, notamment pour protéger les personnes contre la traite et l'exploitation.



Les murs physiques de la détention

Le recours à la détention de personnes migrantes est en hausse constante, y compris au Canada.

En 2018-2019, 12 583 personnes ont été détenues, dont 7 706 dans un des trois Centres de surveillance de l'immigration (CSI), situés à Laval au Québec, à Toronto en Ontario et à Surrey en Colombie-Britannique. Parmi elles, **138 avaient moins de 18 ans**²⁸.

Une pratique légale, mais injuste : l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a le pouvoir de placer en détention des ressortissant-e-s étrangers ou des résident-e-s permanents, pour certains motifs jugés abusifs par les groupes de défense de droits humains, comme par exemple si l'agent juge que la personne n'est pas en mesure de l'a convaincre de son identité²⁹.

Les migrant-e-s sont les seules personnes au Canada qui peuvent être détenus administrativement pour de longues périodes, ou indéfiniment, sans accusation ou condamnation. (...) La vaste majorité, soit 94%, est détenue pour des motifs autres qu'une menace à la sécurité, comme par exemple, des problèmes de vérification d'identité. Un tiers sont détenues dans des prisons provinciales avec des criminel-le-s de droit commun. Cette détention représente un traumatisme supplémentaire pour des réfugié-e-s qui ont dû surmonter d'autres épreuves³⁰.

Aux États-Unis, l'administration Trump emprisonne de très nombreuses familles migrantes à leur arrivée : près de 475 000 personnes l'ont été entre octobre 2018 et juillet 2019. En 2017, afin de contourner l'arrêt Flores qui oblige le gouvernement à envoyer rapidement les enfants dans des centres familiaux appropriés (plutôt que dans les centres de détention frontaliers), l'actuel gouvernement américain a commencé à séparer les enfants de leur famille dès leur arrivée³¹. En décembre 2018, il y en avait déjà 15 000³². Une équipe d'avocats ayant visité un des centres de détention a dénoncé la surpopulation, le manque de nourriture, d'hygiène, de sécurité, de soins médicaux et de personnel de soins³³. En août 2019, on comptait la mort d'au moins sept enfants en détention ou peu après leur libération.

8

Les migrations et les objectifs de développement durable (ODD)

Le Programme de développement durable reconnaît pour la première fois les liens entre le développement durable et les migrations, comme un aspect transversal et pertinent pour tous les objectifs de développement durable (ODD). La principale référence à la migration dans les ODD est faite à la cible 10.7 : « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées », qui figure dans l'objectif 10, « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »³⁴.

²⁸ <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/detent/qstat-2018-2019-fra.html>

²⁹ Motifs justifiant le maintien de la détention – « Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés » : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-227/TexteCompleet.html#h-126>

³⁰ Dominique Peshard, « AFSC : d'énormes pouvoir et pas de contrôles », Ligue des droits et libertés, septembre 2016 : <https://liguedesdroits.ca/afsc-denormes-pouvoir-et-pas-de-controles/>

³¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1269580/etats-unis-trump-detention-illimitee-enfants-migrants-flores>

³² <https://www.npr.org/2018/12/13/676300525/almost-15-000-migrant-children-now-held-at-nearly-full-shelters?>

³³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1198773/detention-enfants-migrants-etats-unis-demission-sanders-couches-nourriture>

³⁴ <https://migrationdataportal.org/fr/sdgs?node=0>

DES INÉGALITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Si le parcours des personnes migrantes et réfugiées est semé d'embûches, certaines doivent composer avec des discriminations supplémentaires.

Filles et femmes migrantes³⁵

Les risques pour des femmes migrantes sont nombreux et réels, malgré le leadership qu'elles assument souvent pour assurer la sécurité et la survie économique de leurs enfants et communautés. Dans un premier temps, les risques liés au seul fait d'être femme se poursuivent sur la route : les violences sexuelles, ainsi que la morbidité et la mortalité liées à la grossesse, en l'absence de conditions de vie et de soins adéquats.

Pour les femmes réfugiées, la vulnérabilité peut être très grande : par exemple, plus de 80 % des femmes originaires d'Amérique latine qui tentent de rejoindre la frontière américaine sont violées durant le trajet³⁶. Les femmes et les adolescentes en quête de protection peuvent aussi être contraintes d'avoir des rapports sexuels avec les gardes-frontières en retour d'une permission de passer.

Il en va de même pour les travailleuses migrantes : elles peuvent être contraintes à des abus sexuels de la part de l'employeur – les travailleuses domestiques et aides familiales résidant chez leur employeur sont particulièrement vulnérables à cette forme d'abus³⁷.

Également, les femmes migrantes peuvent se retrouver prises dans des réseaux de traite et de trafic sexuel : en Italie, 80 % des migrantes d'origine nigériane arrivées par la Méditerranée sont victimes de trafic sexuel³⁸.

Les infrastructures des camps de réfugié-e-s, qui devraient offrir un espace sécuritaire pour toutes et tous, ne tiennent pas toujours compte des enjeux vécus par les filles et les femmes. Par exemple, celles-ci peuvent être exposées à davantage d'abus ou de violence si elles ne sont pas hébergées séparément des hommes, s'il n'y a pas de latrines réservées aux femmes et aux enfants, si celles-ci sont placées loin du camp ou si elles sont mal éclairées la nuit.

Une fois arrivées à une destination sécuritaire, plusieurs filles et femmes migrantes doivent faire face à des préjugés, des stéréotypes et du racisme systémique liés à leur origine, leur culture ou leur religion.

³⁵ Plusieurs ressources de l'AQOCI sur l'égalité femmes/hommes et des genres sont disponibles en ligne : <https://aqoci.qc.ca/droits-des-femmes-et-egalite-des-genres/#ressources-dfeg>

³⁶ https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/01/22/les-femmes-migrantes-d-amerique-centrale-doivent-integrer-le-viol-comme-un-element-constitutif-principal-du-voyage_5412785_3232.html

³⁷ David Moffette, « Mondialisation et violence sexiste : Le cas des travailleuses domestiques migrantes au Canada », *Centre d'études en politiques internationales*, Université d'Ottawa, 2010 : <https://www.cips-cepi.ca/wp-content/uploads/2011/10/Moffette.pdf>

³⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2018/route-migrants/migration-prostitution-europe-afrique/index.htm>



Enfants migrants

De manière générale, de plus en plus de personnes réfugiées sont des enfants : par exemple, 40 % des personnes vivant dans les camps de réfugiés en Grèce sont des enfants³⁹. Arrivés à destination, des enfants peuvent vivre un choc post-traumatique se traduisant par le syndrome de la résignation, une sorte de coma de détresse⁴⁰.

Parmi les familles qui souhaitent trouver refuge en Europe, certaines n'ont pas les moyens de partir toutes ensemble et font le choix déchirant de donner la chance à leurs enfants en priorité. Ainsi, en 2015, 89 000 enfants non accompagnés sont entrés en Europe ; malheureusement, parmi eux, 10 000 ont disparu des radars depuis deux ans⁴¹. Plusieurs vivent l'expérience traumatisante de la vie dans la rue.

Des enfants mineurs ne possédant pas les papiers prouvant leur âge risquent d'être traités, par les autorités, comme des personnes majeures, qui peuvent les emprisonner ou les expulser⁴².

Les personnes LGBTQI2+

L'homosexualité est criminalisée dans plus de 70 pays dans le monde, et peut être passible de la peine de mort dans certains d'entre eux⁴³. La Convention de Genève des Nations Unies est claire : la persécution liée à l'identité de genre ou l'orientation sexuelle constituent un motif tout à fait valide pour demander le statut de réfugié.

Les personnes LGBTQI2+ sont donc nombreuses à avoir besoin de recourir au droit d'asile. Malheureusement, leur situation reste sensible en centres de détention provisoire et lors des interrogatoires : questions inappropriées, doute sur l'orientation ou l'identité sexuelle/de genre, demande de preuves, préjugés et stéréotypes, etc. Et l'issue de leurs démarches n'est pas toujours assurée : au Canada, une étude vient de démontrer l'impact des stéréotypes dans le traitement des demandes de refuge de personnes LGBTQI2+ : des centaines de demandes sont refusées chaque année par des fonctionnaires qui ne croient pas que l'orientation déclarée soit véridique⁴⁴.

La pandémie de la COVID-19 est venue rendre plusieurs personnes davantage vulnérables, car elle est utilisée comme prétexte, dans certains cas, pour renforcer les oppressions contre les personnes et les communautés LGBTQI2+⁴⁵.

³⁹ https://www.liberation.fr/planete/2017/01/18/10-000-enfants-migrants-disparus-en-europe-des-ong-alertent_1542331?

⁴⁰ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1085844/syndrome-resignation-maladie-enfants-suede-refugies-migrants?>

⁴¹ https://www.liberation.fr/planete/2017/01/18/10-000-enfants-migrants-disparus-en-europe-des-ong-alertent_1542331?

⁴² <http://www.slate.fr/story/164249/france-enfants-etrangers-migrants-trump>

⁴³ <https://fr.weforum.org/agenda/2018/01/oublies-a-deux-reprises-les-refugies-lgbt/>

⁴⁴ https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3655684

⁴⁵ <https://www.ctvnews.ca/world/lgbtq-refugees-face-unique-roadblocks-from-covid-19-restrictions-1.5070421>

Pour en savoir plus sur l'intensification de la répression contre des minorités sous le couvert de mesures anti-Covid 19 : <https://www.tni.org/en/publication/covid-19-and-border-politics>

ICI ET MAINTENANT

Même une fois arrivées ici, les personnes migrantes et réfugiées peuvent faire face à d'autres murs, invisibles mais difficiles, constitués de différences de traitements, d'inégalités, de racisme systémique, de stéréotypes et de préjugés. Par exemple :

- > Les personnes dont la demande d'asile est refusée doivent théoriquement quitter le pays, mais pour plusieurs, cela n'est pas une option, car elles craignent trop pour leur sécurité et leur vie. Ainsi commence une existence extrêmement difficile, pour les personnes à court de solutions : la vie de **personne sans-statut**. On estime qu'elles sont environ 40 000 à Montréal. Elles n'ont accès à aucun service public, même lorsqu'elles sont gravement malades, et sont très vulnérables à l'exploitation économique pour survivre.
- > La liste des violations de droits humains et des abus commis à l'encontre des **travailleuses et travailleurs migrant-e-s temporaires** continue de s'allonger. Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, des médias ont rapporté d'inquiétantes situations d'endettement (des employeurs ont fait payer des frais très élevés pour la quarantaine) et de séquestrations.
- > Les personnes en attente du statut de réfugié sont forcées d'avoir recours aux **agences de placement** pour pouvoir travailler et faire vivre leurs familles. Or, plusieurs de ces agences ne respectent pas les droits et les conditions définies dans les normes minimales du travail et abusent de la vulnérabilité de ces personnes, parfois sous le regard même des services publics⁴⁶. Ici aussi, de nombreux cas ont été rapportés récemment par les médias, comme celui de M. Marcelin François, qui a payé de sa vie ce manque de protection et de soutien⁴⁷.
- > Les **accès aux services publics, aux programmes sociaux, à des logements abordables et à l'emploi** demeurent inévitables pour les personnes migrantes et réfugiées.
- > Le **droit à la réunification familiale** est loin d'être pleinement respecté : les obstacles administratifs sont nombreux, et les politiques se font de plus en plus restrictives, forçant toujours plus de personnes à vivre séparées de leur famille afin de sauver leur vie.
- > Également, elles subissent du **racisme systémique**, notamment en emploi, et font face, quotidiennement, à de multiples préjugés et stéréotypes⁴⁸.

11

La pandémie de la Covid-19

Ici comme ailleurs, la pandémie de la Covid-19 a durement affecté plusieurs groupes de personnes migrantes et réfugiées. Au Québec, les personnes en attente de statut ou sans-statut ont peu ou pas d'accès au test de dépistage et à des soins de santé. Elles sont exclues des programmes d'aide et de formation. Elles sont pourtant nombreuses à travailler dans les commerces et services qu'on a jugés essentiels.

« Le programme [de régularisation du statut] est uniquement pour certains demandeurs d'asile (ceux ayant offert des soins aux patients pendant la pandémie de COVID-19). Où sont les autres demandeurs et demandeuses d'asile qui ont risqué leur vie, où sont les sans-statuts qui ont travaillé depuis des années dans des CHSLD et des résidences pour personnes âgées, avant, pendant et après le gros de la pandémie ? Où sont les autres sans statut qui ont travaillé sans relâche pendant cette pandémie dans les champs, les abattoirs, les épiceries et bien d'autres endroits pour s'assurer que rien ne vous manque alors que vous étiez tou-te-s confiné-e-s »

- Solidarité sans frontières⁴⁹

C'est d'ailleurs l'un des facteurs expliquant pourquoi la maladie a touché davantage les quartiers les plus diversifiés du pays. C'est dans ces communautés qu'on retrouve un très grand nombre de personnes occupant des emplois dans les services et dans le réseau de la santé.

Au Portugal, le statut de milliers de personnes (qui vivaient sans statut ou en attente d'un statut) a été régularisé en début de la pandémie de la Covid-19 afin de ne pas les priver d'assistance en cas de besoin.

⁴⁶ <http://www.aubasdelechelle.ca/campagne-agences.html>

⁴⁷ <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-05-08/il-s-appelait-marcelin-francois>

⁴⁸ <https://www.ledevoir.com/economie/557033/le-nom-un-facteur-de-discrimination-a-l-emploi>

⁴⁹ <https://www.solidaritycrossborders.org/fr/23-august-status-for-all-neighborhood-marches>



NOUS POUVONS FAIRE UNE DIFFÉRENCE

Quel que soit son statut, **chaque personne en déplacement a une histoire unique**. Une histoire humaine.

Les **injustices migratoires** que nous venons d'énoncer nous concernent toutes et tous, que l'on soit sédentaire ou nomade. Nous avons le pouvoir de lutter contre celles-ci, en toute **solidarité**.

« L'humanité a toujours été en mouvement. Les migrations sont le tissu de notre existence commune et ont renforcé les continents, les pays et les communautés pendant des millénaires. Soutenir la migration, plutôt que la contrecarrer, est essentiel si nous voulons atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et mettre fin à la pauvreté. »

- Mo Ibrahim, « The Story of Migration Is More Positive Than We've Been Led to Believe »⁵⁰

Aller à la rencontre des autres signifie s'ouvrir au potentiel transformateur et enrichissant de ces rencontres, pour l'un et l'autre : toute personne est porteuse de savoirs, de compétences et de richesses culturelles.

S'il nous tient à cœur que les personnes réfugiées et migrantes soient en sécurité et voient leurs droits respectés, on peut soutenir plusieurs actions en ce sens.

Ce que nous pouvons faire :

- > Créer des liens, échanger et s'impliquer auprès des organisations et des communautés de personnes migrantes et réfugiées : dons, bénévolat, participation à leurs activités et initiatives, etc.
- > Participer aux campagnes de sensibilisation et de défense des droits des personnes immigrantes et réfugiées, en partageant des informations, en interpellant les personnes élues au moyen de lettre ou pétition, etc. (voir la liste des principales organisations ci-dessous).
- > S'informer et lutter contre les préjugés et le racisme envers les personnes migrantes et réfugiées, par l'éducation et le dialogue.

Au niveau collectif, que demander à nos gouvernements :

Dans le cadre de son action citoyenne 2020-2021, l'AQOCI demande au gouvernement fédéral :

- 1 D'intensifier son leadership international pour le respect des droits des personnes réfugiées afin que celles-ci bénéficient de voies de retour sûres dans leur pays d'origine lorsque c'est possible, la réinstallation dans un autre pays avec un statut permanent et le libre choix entre les deux ;
- 2 D'augmenter significativement l'aide et le soutien aux pays qui accueillent les personnes réfugiées, et notamment dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 ;
- 3 D'accroître le soutien aux initiatives de paix et de développement émanant des communautés du Sud ;
- 4 D'adopter une loi de diligence raisonnable pour obliger les entreprises canadiennes à respecter les plus récentes normes internationales sur les droits de la personne dans toutes leurs opérations mondiales, les tenant responsables des préjudices causés par leurs opérations ou en leur nom, et viser particulièrement les entreprises extractives, soit celles qui font de l'exploration et l'exploitation du pétrole, du gaz et des ressources minières, celles-ci étant responsables de nombreux conflits territoriaux qui contraignent des milliers de personnes à quitter leur communauté.

⁵⁰ <https://time.com/5563750/africa-global-migration/>

Nous pouvons également interpeller nos élu-e-s pour :

- > Assurer le plein respect, en toute égalité, des droits des personnes migrantes et réfugiées qui sont au Canada et au Québec, incluant les travailleuses et travailleurs temporaires et les personnes sans-statut. Notamment : mettre fin aux détentions de personnes migrantes ; régulariser le statut de toutes les personnes migrantes et réfugiées et donner pleinement accès aux services publics, dont les soins de santé.
- > Mettre fin aux permis de travail fermé dans le cadre des programmes de recrutement de travailleuses et travailleurs migrants temporaires, et leur donner pleinement le droit de demander la résidence permanente.
- > Financer adéquatement les organismes d'accueil, d'aide et de défense des droits des personnes immigrantes et réfugiées.
- > Respecter le principe de non-refoulement en tout temps et ne pas faire appel de la décision de la Cour fédérale concernant l'Entente sur les tiers pays sûrs.
- > Donner à l'ombudspersonne les pouvoirs appropriés pour demander des comptes aux entreprises canadiennes accusées d'avoir commis des violations des droits de la personne à l'étranger, et d'adopter une législation obligatoire sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne.
- > Promouvoir la liberté de circulation et des visions novatrices et inclusives de la citoyenneté, pour que tous les êtres humains puissent choisir leur lieu de vie et vivre en dignité.

Liste non exhaustive des organisations de personnes immigrantes et réfugiées⁵¹

Au Québec et au Canada :

- > Association pour la défense des droits du personnel domestique : <https://addpd-arhw.org/>
- > Centre des travailleurs et travailleuses immigrants : <https://iwc-cti.ca/>
- > Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) : <https://ccrweb.ca/fr>
- > Migrants Rights Network du Canada: <https://migrantrights.ca/>
- > Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec : <http://rafiq.ca/>
- > Réseau d'appui aux travailleuses et travailleurs agricoles migrants au Québec : <https://ratamqc.wordpress.com/apropo/>
- > Solidarité sans frontières : www.solidarityacrossborders.org/fr/
- > Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes : <http://tcri.qc.ca/>

Recherche et rédaction :

Yseult Picard, Marie Brodeur Gélinas et Marie-Sophie Villeneuve. Avec la participation de Michèle Asselin, Denis Côté et Hélène Gobeil (AQOCI)

Conception graphique :

RouleauPaquin.com

Tous nos remerciements pour le partage de leur expertise sur le sujet et leurs commentaires éclairés à :

Oscar Benavides Calvachi du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG), à **Laura Vergara** du Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL), à **Laurence Fortier** du Centre de solidarité ouvrière (CISO), à **Marie-Ève Marleau** et **Christina Ayala** du Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL).

⁵¹ Voir en ligne un répertoire plus complet d'organisations, de campagnes et d'actions de personnes migrantes et réfugiés et de leurs alliés : www.iqsi.qc.ca



LEXIQUE : DES DÉFINITIONS JUSTES

Apatride : Il s'agit d'une personne qu'aucun État ne considère comme son ou sa ressortissant-e. Elle est sans nationalité et privée des droits rattachés à celle-ci, comme le droit à la protection diplomatique et le droit de revenir dans son pays d'origine. Certaines personnes réfugiées sont apatrides. De la même façon, les apatrides ne sont pas forcément des personnes réfugiées.

Expulsion / Refoulement : Acte faisant suite à une décision par laquelle un État ordonne le renvoi d'un non-national dans son pays d'origine ou dans un pays tiers après un refus d'admission ou l'expiration de l'autorisation de séjour.

Liberté de circulation (droit à la) : Droit humain présentant les trois aspects fondamentaux suivants : la liberté de circuler sur le territoire d'un pays et de choisir sa résidence, le droit de quitter tout pays, et le droit de revenir dans son pays.

Migration climatique : Migrations essentiellement liées à la dégradation du milieu de vie et de l'environnement ou à cause de l'intensification de catastrophes naturelles (comme les inondations, la sécheresse, etc.), causées par le dérèglement climatique.

Migration économique : Migrations essentiellement liées à des considérations économiques et budgétaires, par exemple au niveau individuel pour trouver un meilleur revenu ou un emploi plus promoteur. Des mouvements migratoires plus collectifs peuvent aussi être liés à des situations de crise financière et économique majeure, causés notamment par des sanctions économiques imposées de l'extérieur.

Migration forcée : Mouvement migratoire non volontaire, contraint et subi, causé par divers facteurs. S'il ne s'agit pas d'un concept juridique international, ce terme est utilisé pour décrire les mouvements de réfugié-e-s, de personnes déplacées (notamment en raison de catastrophes ou de projets de développement) et de victimes de la traite.

Non-refoulement (principe de) : Interdiction pour les États d'extrader, d'expulser ou de refouler de toute autre manière une personne vers un pays dans lequel sa vie ou sa liberté serait menacée, ou s'il existe des motifs sérieux de croire qu'elle risquerait d'être soumise à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, d'être victime d'une disparition forcée ou de subir un autre préjudice irréparable.

Personne demandeuse d'asile : Une personne qui a présenté une demande d'asile à un pays acceptant d'en recevoir, mais qui n'a pas encore reçu de réponse. Synonyme : personne demandeuse de statut de réfugié ou personne en attente de statut de réfugié.

Personne déplacée interne : Une personne forcée de quitter son foyer, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles ou provoquées par les humains, mais qui demeure à l'intérieur de son pays d'origine.

Personne réfugié-e : personne qui a dû fuir une situation de violence ou la persécution. **Au sens de la Convention** : une personne dont la situation correspond à la définition qui se trouve dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugié-e-s. Cette définition est reprise dans la loi canadienne et est largement acceptée à l'échelle internationale. Afin de correspondre à la définition, une personne doit se trouver hors de son pays d'origine et craindre avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

Personne sans-statut / sans-papiers : une personne qui n'a pas reçu la permission de rester dans le pays ou qui est restée au-delà de la période de validité de son visa. Peuvent être incluses dans ce terme des personnes qui ont été pénalisées par les failles du système, tels les demandeurs d'asile dont la demande a été refusée, mais qui ne sont pas renvoyés à cause d'une situation de risque généralisé dans leur pays d'origine.

Réfugié politique, économique ou climatique : ces termes n'ont pas de sens juridique et, dans le droit international, il n'existe pas de différentes catégories de personnes réfugiées. Celles-ci demeurent des personnes qui ont dû fuir leur pays et traverser une frontière internationale pour chercher la sécurité.

Regroupement familial (droit au) : Droit des non-ressortissant-e-s d'entrer et de séjourner dans un pays où des membres de leur famille résident légalement ou dont ils possèdent la nationalité, afin de maintenir l'unité familiale.

Réinstallation : Transfert des personnes réfugiées du pays dans lequel elles ont cherché protection vers un autre État qui a accepté de les accueillir en tant que personnes réfugiées. Les personnes réinstallées au Canada sont reconnues réfugié-e-s par le gouvernement avant leur arrivée au Canada (par contre, les demandeurs d'asile reçoivent une détermination au Canada).

Retour volontaire et réintégration : Soutien administratif, logistique et financier, y compris à des fins de réintégration, apporté à des personnes migrantes qui ne peuvent ou ne veulent rester dans le pays hôte ou le pays de transit et qui retournent dans leur pays d'origine.

Trafic (de personnes migrantes) – Action illicite de faciliter pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée irrégulière dans un État d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État.

Traite des personnes : Recrutement, transport, transfert, hébergement de personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou davantage aux fins d'exploitation telle que l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

Références :

- > Fiche de l'AQOCI publiée en 2018 : <https://aqoci.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/fichelexique-2.pdf>
- > <https://ccrweb.ca/files/glossaire.pdf>
- > <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>
- > <https://www.unhcr.org/5943e8a3>
- > https://www.amnesty.be/IMG/pdf/dossier_pe_dagogique_migration_web.pdf
- > https://cerda.info/wp-content/uploads/2019/10/BD_CERDA_refugie_demandeur-dasile.pdf





LES MIGRATIONS...

Des histoires humaines!



Les JQSI sont appuyées financièrement par le Gouvernement du Québec © octobre 2020

Québec 

 
#JQSI2020

JQSI.QC.CA


Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

 100% Recyclé